

Site NATURA 200
« vallée d’Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne »
Compte-rendu du comité de pilotage du 26 mai 2016 à Saint-Viance

Sous la présidence de :

M. Jean Pierre BERNARDIE : Président S.I.A.V. ; Président du Syndicat Intercommunal d’Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.)

Ont participé à cette réunion :

REPRESENTANTS ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

M. Robert LOURADOUR : maire de Saint Viance

Mme Ghislaine NIGEN : D.D.T. CORREZE chargée Natura 2000, **service environnement police de l’eau et risques**

Mme Corinne HEUCLIN : D.D.T. CORREZE, chef unité biodiversité, chasse, pêche

M. Bernard MAS : E.D.F.UP GESTION VALLE DE LA DORDOGNE gestionnaire gestion vallée de la Dordogne

M. Gilles GORCEIX : O.N.C.F.S. Office National de la Chasse et de la Faune sauvage chef de service départemental

Mme Françoise JUILLAT : déléguée SIAV commune de Larche

M. Jean-Baptiste PEYRAT : délégué SIAV commune d’Allassac

Mr Daniel PAJOT : délégué SIAV commune de Cublac

Mme Marie-Paule TOURNADOUR : déléguée SIAV commune de Saint Pantaléon de Larche

M Daniel SEGERAL : délégué SIAV commune de Saint Viance

M. René PLANADE : délégué SIAV membre commission Natura SIAV commune d’Ussac

M. Nicolas PENNEL : délégué SIAV maire de Varetz

Mme Danielle DUMONT : déléguée SIAV commune de Vigeois

M. Jean-Claude REYNAUD : délégué SIAV commune de Voutezac

Etaient absents excusés :

M. Jean Paul VICAT : sous préfet arrondissement de Brive

M. Stéphane ALLOUCH : D.R.E.A.L. chef de service « Paysages, énergies renouvelables, espèces et espaces naturels ».

M. Bruno LIENARD : D.R.E.A.L. Service Paysages, énergies renouvelables, espèces et espaces naturels

Mme Marie Christine MARTIN : D.D.T. CORREZE chef unité risques

Mme Valérie BOIREL : C.S.R.P.N. conseil régional du patrimoine naturel

M. Pierre DELMAS : D.D.C.S.P.P.direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population de la Corrèze

M. Emmanuel BESTAUTTE : D.D.T. chef unité police de l'eau

M. Nicolas LECOEUR : office national des forêts

M. Laurent DUMÉE : O.N.E.M.A. chef de Brigade Départementale de la Corrèze

M. Didier BRANCA : C.R.P.F. centre régional de la propriété forestière du Limousin ingénieur environnement

M. Guy PUSTELNIK : E.P.I.D.O.R. directeur

M. Hervé GUILLOT : E.D.F.UP CENTRE directeur

Melle Sophie TETON : SNCF Réseau dirigeante pôle environnement et développement durable

M. Emmanuel LAURENT : SNCF Réseau directeur territorial

M. Bruno LEMENAGER : Agence de l’Eau Adour Garonne directeur régional

Mme Christelle ZALAS : Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - site de Limoges, chef de service environnement et cadre de vie

M. Maxime ESTRADÉ : Conseil Départemental de la Corrèze directeur Développement des Territoires

Mme Majorie RICHARD : Conseil Départemental de la Corrèze chef de service Environnement

M. Cédric BACH : Conseil Départemental de la Corrèze service Environnement

Communauté de Communes Pays d’Uzerche

M. Frédéric SOULIER : Président CABB de BRIVE représenté par Mme Françoise Juillat, déléguée SIAV

M. Jean-Louis LASCAUX : maire d’Allassac représenté par M. Jean-Pierre Peyrat, délégué SIAV

M. Christophe BOULOUX : délégué SIAV commune d’Allassac

M. Jean-Marc BRUT : maire de Cublac représenté par Mr Daniel Pajot

M. Alain BOISSERIE : maire d'Estivaux
M. Bernard DUTEIL : maire de Larche représenté par Mme Françoise Juillat
Mme Isabelle DAVID : maire de Mansac
M. Daniel AUZELOUX : délégué SIAV commune de Mansac
M. Marcel DANDALEIX : maire d'Ornac sur Vézère
M. Alain LAPACHERIE : maire de Saint Pantaléon de Larche représenté par Mme Marie-Paule Tournadour
M. Jean-Jacques DUMAS : maire de Saint Ybard
M. Gilbert ROUHAUD : maire d'Ussac représenté par Mr René Planade
Mairie d'Uzerche
M. Philippe NOUVET : vice président Natura 2000 SIAV délégué SIAV commune d'Uzerche
M. François FILLATRE : délégué SIAV commune d'Uzerche
M. Aimé PONS : délégué SIAV commune de Varetz
M. Jean-Paul COMBY : maire de Vigeois représenté par Mme Danielle Dumont
Mme Nicole POULVEREL : maire de Voutezac représenté par Mr Jean-Claude Reynaud

REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES ET DES USAGERS :

M. José ASCENSIO : Oxygène Sports nature, directeur

Etaient absents excusés :

M. Jean Claude LEYGNAC : Agence de développement du tourisme président
M. Nicolas MIGNARD : Agence de développement du tourisme directeur
M. Olivier BERTRAND : syndicat forestier du Limousin président
M. Sylvain STRASFOGEL : chambre agriculture de la Corrèze directeur
M. Tony CORNELISSEN : chambre agriculture de la Corrèze président
Syndicat Propriété Agricole
M. Dominique LAURENT : C.R.C.K.LIMOUSIN conseiller technique représenté par M. José Ascensio
M. Stéphane PRADEAU : C.D.C.K.président représenté par Mr José ASCENSIO directeur oxygène sports nature

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE, D'ORGANISMES et PERSONNALITES SCIENTIFIQUES QUALIFIES :

M. Christophe LAGORSSE : CEN Limousin animateur
M. J.P. FADAT : Fédération Départementale des chasseurs de la Corrèze vice-président
M. Julien JEMIN : groupe mammalogique et herpétologique du limousin
Mme Monique BAUDOUNET : Fédération Corrèze Environnement

Etaient absents excusés :

M. Vincent LETOUBLON : directeur conservatoire botanique national du Massif central
M. Jean-Marie SIBERT : société entomologique du Limousin directeur
Mme Sophie FAURY : Fédération Départementale des chasseurs de la Corrèze Directrice
M. Jean-François SAUVAGE : Fédération Départementale des chasseurs de la Corrèze président représenté par Mr Fadat J.P. vice président
M. Yvan GRUGIER : C.E.N. LIMOUSIN responsable Natura 2000
M. Pierre SELIQUER : CEN LIMOUSIN directeur représenté par M.Ch Lagorsse
M. Patrick CHABRILLANGES : Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze président
Mme Jeanne WACHTEL : Fédération Corrèze Environnement présidente représenté par mme Monique BAUDOUNET.
Association MIGADO

Mr Jean-Pierre Bernardie président du SIAV remercie Mr Robert Louradour, maire de Saint Viance, et Mr Daniel Segeral, délégué SIAV de Saint Viance pour leur accueil chaleureux. Il excuse Mr le sous préfet, Mr le président de la C.A.B.B. de Brive, les représentants de l'O.N.E.M.A., du conseil départemental, de la commune d'Uzerche, et remercie Mme Ghislaine NIGEN, chargée de Natura 2000 - service biodiversité de la D.D.T.- et Mr Christophe LAGORSSE, - animateur CEN Limousin - pour leur présence.

Le président rappelle :

- **l'origine de Natura 2000**, qui est issu du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Le but premier étant de définir un réseau de sites pour permettre d'assurer le maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux sur l'ensemble des pays européens, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales. La directive Habitats a été adoptée le 21 mai 1992.

Le site « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » est l'un des 18 sites classés en Corrèze, il recouvre 14 communes, 54 kms de rivières pour une superficie de 1 313 ha.

- **l'origine de la décision de nommer le SIAV « structure porteuse » et la reconduction :**

Le SIAV est structure porteuse depuis 2009, l'animation est effective depuis 2010 par la signature de marchés à tranches conditionnelles d'une durée de 3 ans, contractés avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels).

Le dernier marché débute en avril 2016, et comporte en option une étude « bryologique » durant la 1^{ère} année d'animation qui sera soumise au vote de ce comité de pilotage.

Le Président, donne la parole à Mme Ghislaine Nigen, chargée de mission Natura 2000, service Biodiversité de la DDT Corrèze, qui rappelle :

- qu'un délai de 4 ans sépare le dernier comité de pilotage (13/03/2012). Pendant 4 ans, aucun contrat de travaux n'a été signé en Corrèze dû en partie à la baisse des financements européens.

Cependant, depuis 2015 l'État et la Région sont partenaires pour mettre en oeuvre le nouveau programme FEADER 2014-2020.

L'ordre du jour de cette réunion est présenté, une visite de la gravière de la Feyrie et d'une prairie alluviale située sur la commune de saint Viance est proposée à l'issue de cet échange.

Mr Christophe Lagorsse, animateur CEN précise que la visite du site de la Gravière de la Feyrie permettra d'avoir un aperçu des milieux que l'on retrouve dans la partie aval de la vallée.

I. Actualités du réseau Natura 2000 (évaluation des incidences) présentation Mme Nigen, DDT service environnement police de l'eau et risques

Mme Ghislaine Nigen, rappelle que 18 sites sont concernés en Corrèze, les deux derniers sites validés en 2015 sont la vallée de la Cère et la Vallée de la Dordogne.

Elle présente les changements et évolutions depuis 2015 ; à savoir : (voir diaporama)

- renouvellement par délibération de la gouvernance de NATURA 2000 par le SIAV
- mise en place de la nouvelle région A.L.P.C., le CR Limousin est la nouvelle autorité de gestion
- mise en place des nouveaux fonds européens
- cadre national approuvé par la Commission Européenne
- validation du PDR (programme Développement Rural) Feader par la Commission Européenne
- mise en place de formulaires types
- D.D.T. reste service instructeur

En 2016, des financements sont attendus pour de nouveaux contrats de travaux. (contrats non agricoles et non forestiers et forestiers).

La restructuration de la nouvelle région, va donc offrir la possibilité de signer des contrats forestiers, prairies ou autres.

- Mr Jean-Pierre Bernardie demande :

Les contrats concernent ils la zone actuelle ou des zones hypothétiques ?

- Mme Ghislaine Nigen :

Non, il peut s'agir d'une extension potentielle sur le linéaire, mais il n'y a pas de création de nouveaux sites Natura 2000.

1. Objectif pour le DOCOB du site « vallée de la Vézère »:

Le Document d'Objectifs définit pour chaque site les orientations et les mesures de gestion et de conservations des habitats, et des espèces, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Ce D.O.C.O.B. date de 2007 et les documents sont anciens, ils ont plus de 10 ans, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie des nouveaux habitats, ou des nouvelles espèces. En effet, De nouvelles réglementations, de nouvelles mesures agro-environnementales, climatiques doivent y figurer.

IL s'agit également de relancer la dynamique en automne, de rappeler l'utilité de la préservation des sites et d'accompagner les propriétaires.

La création de la nouvelle région A.L.P.C. a entraîné la restructuration des D.R.E.A.L. qui deviennent des antennes. Chaque antenne gèrera une thématique.

Les D.D.T. resteront services instructeurs sur le plan financier jusqu'en 2020.
Une première convention de gestion a été signée jusqu'en 2020.

Mr Jean-Pierre Bernardie demande si ce D.O.C.O.B. reste valable jusqu'en 2020 ?
Oui, il s'agit d'effectuer les mises à jour tous les 6 ans mais il n'y aura pas de révision fondamentale.

II. Bilan de l'animation confiée au C.E.N. (Conservatoire d'Espaces Naturels Limousin) et perspectives. Présenté par Christophe Lagorsse, animateur CEN (voir diaporama)

Il rappelle que le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

Des (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs

Des (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Les deux objectifs majeurs sont **de préserver** la diversité biologique et **de valoriser** le patrimoine naturel de nos territoires via une démarche de concertation basée sur le volontariat des acteurs locaux.

Parmi les 36 sites présents en Limousin, **le site vallée d'Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne** s'étend sur 1313 ha, 54 kms de rivière et concerne 14 communes (Allasac, Cublac, Estivaux, Larche, Mansac, Orgnac sur Vézère, Saint Pantaléon de larche, Saint Viance, Saint Ybard, Ussac, Uzerche, Varetz, Vigeois, Voutezac). Le DOCOB (Document d'Objectifs) a été réalisé en 2007.

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/fiches-cartes-docob-et-arretes-de-a113.html>

Depuis 2007, des fiches ont été réactualisées, durant les 3 prochaines années des études complémentaires vont l'agréments. Il est à noter que ce site est à évolution lente et bouge essentiellement dans sa partie amont.

A l'issue des rencontres et des présentations de dispositifs :

- un contrat forestier arbre sénescents a été signé « le propriétaire est dédommagé s'il ne touche pas aux arbres » (pendant une période déterminée).

- 14 ha, 74 arbres pourraient être préservés sur les communes de Vigeois et Orgnac en attente de contrats.

- 3 autres contrats du même type sont en « pause » ce qui amènerait la surface engagée dans des contrats forestiers à plus de 20 ha

Depuis le début de l'animation 11 agriculteurs ont été contactés.

-1 agriculteur a contracté

- 3 MAEC (Mesure agro-environnementale et climatique) ont été contractualisées :

- Mesure « Préservation des mares » sur 2 mares
- Mesure « Préservation des zones humides » sur plus de 19 ha
- Mesure « Préservation de la ripisylve » sur plus de 350 mètres.

Soit un contrat sur **5 ans** de plusieurs milliers d'euros

- Mr Daniel Pajot, délégué SIAV de Cublac, demande :

Des précisions pour bénéficier des aides sur la distance réglementaire pour la préservation de la ripisylve, à savoir le respect de + 350 mètres,

- Mr Christophe Lagorsse :

S'il y a engagement de cette mesure, une aide de 0,80€/m linéaire peut être accordée.

- Mr Julien Jemin :

y a t il une révision des barèmes ?

- Mr Christophe Lagorsse :

Il y a réactualisation chaque année. Le barème par arbre est reconsidéré.

- Mme Ghislaine Nigen précise :

Le ministère travaille sur cette thématique qui concerne des territoires très différents.

Sur le plan forestier, le barème réactualisé doit être temporisé et validé par la région et le groupe de travail.

Des contrats forestiers ont été signés en Corrèze, mais il y a un manque de dynamisme en matière d'engagement des propriétaires dû à la stagnation des financements.

Enfin, des démarches ont été initiées, concernant des projets de contrats forestiers pour :

- 7 propriétaires intéressés qui sont en attente de l'activation de ces mesures,
- Les communes de Voutezac et d'Allasac (réouverture de landes à bruyère et mesures forestières)

III. Eventuelle extension du site et dispositifs d'aides associés

Dans le cadre de l'animation des 3 prochaines années, une étude proposera un périmètre étendu à la « plaine alluviale » de la Vézère avec d'importants enjeux écologiques (préservation d'espèces et de milieux humides) et économiques (aides agricoles « MAEC » aux agriculteurs....) sur une zone étendue de plus de 3 000 ha.

**IV. Démarches scientifiques avec études appropriées - Etude bryologique -
Deux thématiques devant faire l'objet d'études sont présentées :**

- **Le système prairial** (majoritairement prairie de fauche, très riche), étude intégrée dans le cadre de l'animation

Mr Jean-Pierre Bernardie demande :

- si l'étude « prairie » est prise en compte dans les missions de l'animation
- Oui, dans le cadre de dispositif réglementé,

Mme Ghislaine Nigen, précise :

- Il faut 2 ans pour valider ce projet après la collecte d'informations, le montage de dossier, la consultation du muséum d'histoire naturelle, la validation par la commission européenne et l'Etat.

- **Les Bryophytes (les mousses)**, une richesse méconnue pour lesquelles un spécialiste de ce groupe d'espèces a été contacté.

Il est demandé aux membres du COPIL de valider cette étude, qui fait l'objet d'une option du marché 2016/2017 pour un montant de 10 050€ (financement état/FEADER 80%).

Aucune remarque, cette étude est validée.

Cependant, le président demande :

- d'informer de l'état d'avancement de la mission et de l'étude à mi-parcours, sur le terrain éventuellement.

- de communiquer sur ces actions auprès du grand public, et des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, divers points sont abordés.

Mr Daniel Pajot, délégué SIAV :

« Il y a un paradoxe entre la préservation de la flore et de la faune alors que des agriculteurs utilisent des pesticides à proximité. Que fait on à ce niveau là ? »

Mr Julien Jemin, GMHL :

Des informations et des outils de communications existent pour diminuer l'utilisation des pesticides auprès des agriculteurs notamment.

Mme Ghislaine Nigen et Mr Christophe Lagorsse rappellent leur disponibilité pour donner tous renseignements.

Quelques rappels réglementaires :

- Des évaluations d'incidence doivent avoir lieu lors d'organisations sportives ou autres projets organisés sur le site Natura 2000

- Une fiche « synthèse » et des fiches « infos » sont consultables sur le site :

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000/Realiser-une-evaluation-des-incidences>

- plaquette à télécharger :

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000/Connaitre-l-essentiel-sur-les-sites-Natura-2000-de-la-Correze/La-vallee-de-la-Vezere-d-Uzerche-a-la-limite-departementale>

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/directive-habitats-r147.html>

Le président invite les participants qui le souhaitent à se rendre sur le site de la gravière situé à quelques minutes.

Mr Robert Louradour, remercie les organisateurs, les intervenants et tous les membres présents de leur participation et d'avoir choisi Saint Viance pour cette réunion.

Un calendrier 2016 « sortie nature » CEN Limousin a été remis aux participants.

Fin de la réunion : 16 heures.
